

Rapport du Président

Séance publique
lundi 19 juin 2023
N° CD-2023-3-14-1
N° applicatif 6209

14^{ème} **Commission**
Commission Agglomération de Mulhouse

Service instructeur
Délégation territoire agglomération de Mulhouse

FONDS ATTRACTIVITÉ ALSACE - TERRITOIRE AGGLOMERATION DE MULHOUSE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Résumé : Avec la Stratégie d'accompagnement et de contractualisation et les Contrats de Territoire Alsace, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite impulser une dynamique de coopération et de partenariats qui renforcent la résilience autour de projets fédérateurs à fort potentiel de développement pour chaque territoire d'action.

Pour faire face aux grands défis énergétiques, écologiques, de cohésion sociale et d'attractivité, la Collectivité européenne d'Alsace a mis en place le Fonds Attractivité Alsace qui a vocation à apporter un soutien financier à la réalisation de projets qui répondent aux enjeux du Territoire de l'Agglomération de Mulhouse, à des besoins non couverts, porteurs de développement et de transformation des territoires et améliorent le Service Public Alsacien.

Au titre de ce fonds, il est proposé à l'Assemblée d'attribuer des subventions d'investissement d'un montant total de 1 012 005 € afin de soutenir 4 projets, d'approuver les termes des conventions de partenariat à conclure dans le cadre du fonds d'attractivité et d'autoriser le Président à les signer.

I. Contexte

La Collectivité européenne d'Alsace a défini, le 20 juin 2022, une politique d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires (délibération n°CD-2022-3-1-1) et a adopté, le 6 février 2023, un partenariat renforcé avec les acteurs locaux sous la forme d'un Contrat de Territoire d'Alsace, décliné selon les spécificités des 7 territoires d'action alsaciens (délibération n°CD-2023-1-1-2) à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre alsaciens.

Cette démarche précédée du Tour d'Alsace en 80 jours, des rencontres des territoires et de rendez-vous plus personnalisés au cœur des territoires, est le résultat de l'engagement volontariste de notre Collectivité pour répondre, avec les acteurs locaux, aux préoccupations quotidiennes des Alsaciens et à leurs besoins fondamentaux (se nourrir, se loger, se chauffer, se vêtir, se déplacer, se former, se soigner, avoir un emploi...).

Pour répondre à ces besoins, une approche en proximité, territoire par territoire a permis de mobiliser l'intelligence collective et de construire une approche différenciée de l'action publique partagée et adaptée aux réalités de chaque territoire en inscrivant trois grands enjeux : l'attractivité, l'environnement/l'écologie et la cohésion sociale, déclinés en objectifs opérationnels, dans les Contrats de Territoire Alsace.

Cette approche passe notamment par la mise en place de deux nouveaux fonds de soutien financiers aux projets : le Fonds Communal Alsace et le Fonds Attractivité Alsace - ce dernier constituant l'objet du présent rapport - dotés, au total d'une enveloppe budgétaire de 150 M€ sur la période 2022-2025.

Le Fonds Attractivité Alsace (FAA), s'adresse aux projets structurants qui répondent aux enjeux de transformation, et de mutation du territoire, à des besoins non couverts, favorisent le développement du territoire et améliorent le Service Public Alsacien.

Ces projets découlent d'une relation partenariale assumée entre la Collectivité européenne d'Alsace et chaque porteur de projet, tant dans la Co-construction de la réponse au besoin que dans l'implication du territoire fédéré autour du projet et de sa bonne réalisation.

Le règlement du Fonds Attractivité Alsace prévoit la conclusion de deux conventions spécifiques par porteur de projet :

- Une convention de partenariat à intervenir avec notamment le porteur du projet, spécifique, adaptée au contexte territorial, aux besoins à couvrir comportant les engagements particuliers des parties à la convention ;
- Une convention financière, afférente notamment aux modalités de versement de la subvention, régissant les relations entre le porteur du projet, bénéficiaire de la subvention et la Collectivité européenne d'Alsace.

II. Les projets du Territoire de l'Agglomération de Mulhouse

Quatre projets du Territoire de l'Agglomération de Mulhouse sont soumis à l'approbation de l'Assemblée, ainsi que les conventions de partenariat afférentes, pour un montant total maximum de subventions prévisionnelles de 1 012 005 M€.

Les projets ont été présentés le 2 mai 2023 à la Commission Territoriale de l'Agglomération de Mulhouse qui a proposé, par projet, un taux de soutien sur la base d'une dépense éligible, un montant de subvention maximal et les engagements réciproques négociés entre les parties. Seul l'organe délibérant de la Collectivité européenne d'Alsace est compétent pour attribuer les subventions.

Les projets sont présentés ci-après par enjeux adoptés dans le Contrat de Territoire Alsace de l'Agglomération de Mulhouse et détaillés dans les tableaux annexés au présent rapport.

A. Enjeu territoire attractif

Deux projets du Territoire de l'Agglomération de Mulhouse sont soumis à votre approbation au titre de cet enjeu, représentant un soutien prévisionnel de 805 100 €.

A.1 Réhabilitation du gymnase Saint Jean à Rixheim:

La Commune de Rixheim a déposé un projet de réhabilitation du gymnase Saint Jean qui s'inscrit dans l'enjeu « Territoire Attractif » et l'objectif opérationnel « Développer l'offre et la qualité des équipements sportifs à destination des collégiens et les équipements sportifs de rayonnement régional ».

Ce projet est présenté pour un coût total de dépenses éligibles de 707 941 € et un montant prévisionnel de subvention de 141 588 €.

A.2 Réhabilitation de la manufacture de papier peint : création d'une maison de la musique à Rixheim:

La Commune de Rixheim a déposé un projet de réhabilitation de la manufacture de papier peint pour la création de la maison de la musique qui s'inscrit dans l'enjeu « Territoire Attractif » et l'objectif opérationnel « Renforcer le rayonnement des sites et établissements à vocation culturelle, patrimoniale et touristique ».

Ce projet est présenté pour un coût total de dépenses éligibles de 3 317 562 € et un montant prévisionnel de subvention de 663 512 €.

B. Enjeu territoire solidaire

Deux projets du Territoire de l'Agglomération de Mulhouse sont soumis à votre approbation au titre de cet enjeu, représentant un soutien prévisionnel de 206 905 €.

B.1 Création d'une liaison cyclable Riedisheim-Illzach:

Le Syndicat des Communes de l'Ile Napoléon a déposé au nom de la Commune de Riedisheim un projet de création d'une liaison cyclable Riedisheim-Illzach qui s'inscrit dans l'enjeu « Territoire Solidaire » et l'objectif opérationnel « Aménager les grandes infrastructures routières qui facilitent l'accès aux grands services et équipements et aider au développement des mobilités douces. ».

Ce projet est présenté pour un coût total de dépenses éligibles de 569 055 € et un montant prévisionnel de subvention de 56 905 €.

B.2 Les travaux de rénovation pour moderniser la recyclerie « Affaire d'Entr'Aide » à Kingersheim:

La Fondation de l'Armée du Salut a déposé un projet pour les travaux de rénovation pour moderniser la recyclerie « Affaire d'Entr'Aide » à Kingersheim qui s'inscrit dans l'enjeu « territoire solidaire » et l'objectif opérationnel « Renforcer l'offre de services du quotidien et faciliter leur accès avec comme publics prioritaires les personnes fragiles ou en insertion, les parents et la petite enfance ».

Ce projet est présenté pour un coût total de dépenses éligibles de 832 705 € et un montant prévisionnel de subvention de 150 000 €.

Il est enfin précisé que chaque Commune précitée approuvera le Contrat de Territoire Alsace de l'Agglomération de Mulhouse 2022-2025, conformément au règlement du Fonds d'Attractivité Alsace.

Les subventions sont réparties selon l'annexe jointe au présent rapport qui détaille les imputations budgétaires correspondantes.

Une convention de partenariat, jointe en annexe, est prévue avec chaque porteur de projet et décrit ces opérations et les engagements réciproques des parties signataires.

Les modalités financières afférentes à chaque soutien figurent dans les conventions financières particulières rédigées, sans modifications substantielles, sur la base du modèle type approuvé par délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 19 juin 2023.

Au vu de ce qui précède, je vous propose:

- D'approuver, dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire de l'Agglomération de Mulhouse 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projets suivants :
 - o au titre de l'enjeu territoire attractif : « Développer l'offre et la qualité des équipements sportifs à destination des collégiens et les équipements sportifs de rayonnement régional »
 - le projet de réhabilitation du gymnase Saint Jean à Rixheim portée par la Commune de Rixheim
 - o au titre de l'enjeu territoire attractif : « Renforcer le rayonnement des sites et établissements à vocation culturelle, patrimoniale et touristique »
 - le projet de réhabilitation de la manufacture de papier peint : création d'une maison de la musique à Rixheim portée par la Commune de Rixheim
 - o au titre de l'enjeu territoire solidaire : « Aménager les grandes infrastructures routières qui facilitent l'accessibilité aux grands services et équipements et aider au développement des mobilités douces »
 - le projet de création d'une liaison cyclable Riedisheim-Illzach porté par le Syndicat des Communes de l'Ile Napoléon au nom de la Commune de Riedisheim
 - o au titre de l'enjeu territoire solidaire : « Renforcer l'offre de services du quotidien et faciliter leur accès avec comme publics prioritaires les personnes fragiles ou en insertion, les parents et la petite enfance »
 - le projet de travaux de rénovation pour moderniser la recyclerie « Affaire d'Entr'Aide » à Kingersheim portée par la Fondation Armée du Salut
- D'attribuer, dans le cadre du Contrat de Territoire Alsace de l'Agglomération de Mulhouse, quatre subventions d'investissement au titre du Fonds Attractivité Alsace pour un montant total de 1 012 005 € et telles que détaillées dans le tableau financier joint en annexe au présent rapport (tableau qui précise également les imputations correspondantes à prélever sur l'opération P0630016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace), comme suit :
 - une subvention d'un montant maximal de 141 588 € représentant 20% d'une dépense éligible de 707 941 € HT, à la Commune de Rixheim pour le projet de réhabilitation du gymnase Saint Jean à Rixheim ;

- une subvention d'un montant maximal de 663 512 euros représentant 20% d'une dépense éligible de 3 317 562 € HT, à la Commune de Rixheim pour le projet de réhabilitation de la manufacture de papier peint : création d'une maison de la musique à Rixheim ;
 - une subvention d'un montant maximal de 56 905 euros représentant 10% d'une dépense éligible de 569 055 € HT, au Syndicat des Communes de l'Île Napoléon au nom de la Commune de Riedisheim pour le projet de création d'une liaison cyclable Riedisheim-Illzach ;
 - une subvention d'un montant maximal de 150 000 euros représentant 18% d'une dépense éligible de 832 705 € TTC, à la Fondation Armée du Salut pour le projet de travaux de rénovation pour moderniser la recyclerie « Affaire d'Entr'Aide » à Kingersheim ;
- D'approuver les termes des projets de convention de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et respectivement la Commune de Rixheim, le Syndicat des Communes de l'Île Napoléon, la Fondation Armée du Salut pour les projets subventionnés, jointes en annexe au présent rapport, qui définissent notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire et de m'autoriser à les signer ;
- De m'autoriser à signer avec les bénéficiaires des subventions au titre du Fonds Attractivité Alsace en lien avec le Contrat de Territoire de l'Agglomération de Mulhouse 2022-2025, les conventions financières particulières, destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type en y apportant, le cas échéant, toute adaptation mineure qui s'avèrerait nécessaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.